

***Windisch c. Autriche (satisfaction équitable) - 12489/86***

Arrêt 28.6.1993

**Article 41**

**Préjudice moral**

**Dommage matériel**

Demande de satisfaction équitable d'un requérant que la Cour a jugé victime d'une violation de l'article 6 de la Convention: *demande rejetée*

[Ce sommaire est tiré du recueil officiel de la Cour (série A ou Recueil des arrêts et décisions) ; par conséquent, il peut présenter des différences de format et de structure par rapport aux sommaires de la Note d'information sur la jurisprudence de la Cour.]

**A. Dommage matériel**

L'issue de la nouvelle procédure et l'imputation sur la peine de l'emprisonnement déjà subi ont conduit à un résultat aussi proche d'une *restitutio in integrum* que la nature des choses s'y prêtait.

**B. Dommage moral**

Absence de droit à l'indemnité réclamée à raison de la durée de la procédure interne : la violation relevée ne concernait pas cet aspect.

*Conclusion* : rejet de la demande (unanimité).